



RAPPORT FINANCIER 2021-2024

**Du congrès de Dijon au congrès de Lorient :
une période contrastée, des choix fédérateurs**



Sommaire

CERTIFICATION ET PUBLICATION DES COMPTES	7
LE RÉSULTAT	8
LES RESSOURCES FÉDÉRALES	10
Les cotisations	10
Le fonds fédéral	11
Les financements de la confédération	12
Les autres ressources	13
LES DÉPENSES	14
CONCLUSION	19

Nous avons tenu le précédent congrès pendant cette période si particulière de l'épidémie de Covid, période marquée sur le plan financier par la constitution de réserves importantes (environ un million d'euros sur deux ans).

Ces réserves nous ont été utiles pour mettre en œuvre un certain nombre de projets (dont en particulier OSCAR* qui, au moment des élections fin 2022, s'est révélé être un outil très performant pour travailler avec les adhérent·e-s et les contacts).

Elles ont rendu possible un travail important sur les élections professionnelles et elles ont facilité une présence massive pour les grèves liées au mouvement des retraites (cf. infra). Elles nous ont permis également de pouvoir porter des opérations exceptionnelles en termes de solidarité internationale décidées par le conseil fédéral : nous avons ainsi contribué en 2022 au soutien à l'Ukraine et à l'Afghanistan, via des dons à la Confédération syndicale internationale, à l'Internationale de l'éducation, à la Maison des journalistes, au programme Pause – programme qui soutient les chercheur·se-s et les artistes contraint·e-s à l'exil, et à Negar, association de soutien aux femmes afghanes avec laquelle la fédération est en relation depuis longtemps.

Si ces réserves nous ont permis de conforter notre situation financière, elles ne peuvent servir à financer des opérations récurrentes, puisque ce ne sont pas par nature des ressources régulières. En effet, les réserves sont constituées par les excédents de ressources annuelles sur les dépenses annuelles. Elles dépendent donc des capacités à dégager des ressources supérieures aux dépenses courantes. Mais en plus des dépenses courantes, il faut dégager des moyens pour financer les événements pluri-annuels :

- congrès,
- assemblée générale,
- élections professionnelles (175 K€),
- et la première année de formations des élu·e-s post-élections ; l'année qui vient de s'écouler a clairement montré, s'il en était besoin, que c'est un investissement à part entière. L'enjeu est de taille : il s'agit d'outiller nos élu·e-s à la fois sur les points techniques dont il·elle-s vont avoir besoin, mais également de leur permettre de s'approprier la posture de l'élu·e CFDT, de comprendre les processus en jeu dans une négociation, et d'acquérir les méthodes utiles dans les différents contextes de dialogue social auxquels il·elle peut être confronté·e.

Or, la fin du mandat, marquée par la reprise d'une activité forte, par la mise en œuvre d'une fédération au service des syndicats pour agir en proximité, se traduit par une augmentation des dépenses. C'est une bonne nouvelle parce que nous mettons en œuvre ce que nous avons décidé.

Cette reprise à pleine charge de l'activité militante s'est doublée des effets de l'inflation, en particulier dans le domaine de l'énergie, de la restauration et de l'hébergement et des transports. Cela renchérit d'autant l'activité militante.

Organiser un congrès comme celui-ci, à Lorient, implique de disposer de fonds importants. De même, les élections sont une opération financière

lourde, comme nous l'avons bien vu en 2022 (175 k€). Il en est de même pour la formation en 2023, comme nous venons de le rappeler (205 k€), les investissements réalisés pour OSCAR (150 k€ en 2021, 90 k€ en 2022)... Autrement dit, il faut de façon régulière que nos ressources dépassent nos dépenses pour pouvoir financer nos grands projets. Faute de quoi, nous n'aurions pas les moyens d'atteindre tous nos objectifs.

Enfin, et même si les sommes en jeu sont moins importantes, la fédération a cherché à renforcer la construction collégiale du revendicatif en amplifiant les temps de dialogue avec les syndicats (voir plus bas). Autrement dit, il s'agit de mettre le collectif au cœur du processus de décision. Mais cette politique (déplacement des militant·e·s syndicaux·ales vers la fédération ou déplacement des secrétaires nationaux·ales/fédéraux·ales en région) a un coût, et la hausse des prix (transport en particulier) renforce l'impact financier de ces choix. D'autant plus que l'inflation s'est fortement accentuée : de 1,6 % en 2021, elle est passée à 5,2 % en 2022, et a à peine décru en 2023 (4,9 %), ce qui a nécessairement des conséquences sur le montant total des dépenses.

Nous avons eu également, sur la première partie de 2023, des dépenses assez importantes lors du mouvement contre la réforme des retraites, pour faire des manifestations des moments de présence forte du Sgen-CFDT (60 k€ sur 2023).

Pour pouvoir assurer ce niveau d'activité, nous avons donc commencé à « entamer » les réserves, puisque nous avons enregistré un déficit les deux dernières années du mandat : environ 170 k€ en 2022, 10 k€ en 2023. Eu égard au montant de ces réserves, la situation financière de la fédération reste très bonne, mais ces deux événements constituent des signaux d'alerte qu'il ne faudrait pas négliger. Autrement dit, si nous ne voulons pas avoir à diminuer nos dépenses, et donc revoir à la baisse nos projets, il faut que nous soyons capables d'augmenter nos ressources.

Il va donc être nécessaire, dans le mandat qui s'ouvre à Lorient, que toutes les structures, syndicats et fédération, se posent ensemble et solidairement la question des ressources pour financer notre activité et les grands projets utiles à notre développement, nécessaire à notre démocratie interne.

Notre principale ressource, ce sont nos cotisations, comme nous le reverrons ci-dessous (cotisations des actifs et des actives et versements des cotisations retraité·e·s représentent 53 % de nos moyens en 2023). D'où deux enjeux : le premier porte sur le nombre de cotisations, et ce travail-là porte à la fois sur le développement ET la fidélisation, et le second sur le montant de ces cotisations. Bien sûr, au moment de l'adhésion, notre taux de cotisation doit être égal à 0,75 % du salaire net total (conformément à la charte confédérale et à la charte fédérale qui en reprend les termes, chartes votées toutes les deux lors de congrès). Il faut également revoir de façon régulière le montant des cotisations comme nous l'a montré clairement la période des grèves contre la réforme des retraites, car cet ajustement des cotisations nous a permis des rattrapages quelquefois importants.

Le fonds fédéral peut constituer un chantier du prochain mandat, pour le faire évoluer en reprenant par exemple les travaux de la COF* (simplification des modes de calcul, et répartition plus équitable des contributions).

* Les sigles et acronymes accompagnés d'une astérisque sont développés dans le glossaire placé en fin de document.

Le montant total de ce fonds en 2023 (245 k€) montre bien la nécessité de réfléchir collectivement à ce qu'apporte la fédération aux syndicats dans leur fonctionnement : si les décisions sont prises de façon collégiale, à la fois sur le montant des ressources prélevées et les affectations qui en sont faites en termes de dépenses, le fonds n'est ni plus ni moins que la traduction des priorités politiques qui sont les nôtres.

Toutes ces questions constituent donc un enjeu majeur pour le prochain mandat, indépendamment des analyses qui seront menées et des choix retenus. Mais l'objectif ici, c'est de souligner l'importance cruciale qu'il y a à ne pas considérer que les réserves vont définitivement nous mettre à l'abri de tout choix.

Bien entendu, l'enjeu de développement des ressources fédérales ne saurait être dissocié d'une politique cohérente des dépenses. À cet égard, la mise en place de l'application N2F a permis de gagner du temps dans la gestion des frais, tout en facilitant les demandes de remboursement de la grande majorité des militant·e·s et l'application a permis également de mieux structurer les règles de remboursement, tout en facilitant la mise en conformité avec les textes règlementaires. Ce travail de fond sur la politique financière s'est traduit aussi par le démarrage d'une réflexion collective du groupe des trésorier·e·s pour, d'une part mettre en commun les expériences, et d'autre part sécuriser les procédures mises en place, tant à la fédération que dans les syndicats.

Certification et publication des comptes

Sur l'ensemble de ces années du mandat de Dijon, tout comme les années précédentes, les comptes de la fédération ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes. Et nous avons publié ces comptes, conformément à la loi, au *Journal officiel*.

Ces aspects comptables et juridiques peuvent paraître anecdotiques, mais ce serait ne pas connaître l'importance des enjeux. La transparence financière est un des critères de la représentativité syndicale, et cette transparence s'évalue en partie sur l'effectivité de la publication des comptes (la certification sans réserve par le commissaire aux comptes en constitue un deuxième pilier). Et le non-respect de ce critère pourrait être instrumentalisé par les organisations patronales ou d'autres organisations syndicales dans un cadre conflictuel, d'où l'importance de respecter cette obligation.

Le résultat

Comme nous l'avons dit précédemment, les deux années Covid – 2020 et 2021 – ont été marquées par une chute importante des dépenses, directement proportionnelle à la difficulté qu'il y avait à se déplacer.

Ces deux années nous ont permis de constituer d'importantes réserves, comme le graphique suivant le montre clairement.

En jaune, ressources ;
en rouge, dépenses



À l'inverse, l'année 2022 a marqué la fin de la période Covid. La reprise d'activité s'est faite progressivement, avec un retour à la quasi normale à la fin du premier semestre. Quant au deuxième semestre, il a marqué une accélération importante des dépenses, compte tenu du contexte électoral. Ces élections constituaient un enjeu majeur, sur lequel syndicats et fédération se sont largement investis (voir infra).

Ce rebond des dépenses est très net : + 40,5 % entre 2021 et 2022.

Si le niveau de dépenses a été moindre en 2023 (plus de contexte électoral important, pas d'évènement spécifique comme l'assemblée générale de 2022), la nécessité de former les élu·e·s a néanmoins mobilisé fortement les énergies... et les ressources ! Ce qui a conduit à un résultat légèrement déficitaire en 2023.

Si ce déficit ne constitue pas en lui-même un problème, compte tenu des réserves de la période Covid, il doit néanmoins être entendu comme une alerte : les réserves « Covid » permettent d'assurer de couvrir ce déficit sans difficulté et d'autres déficits dans les années à venir, mais la question de

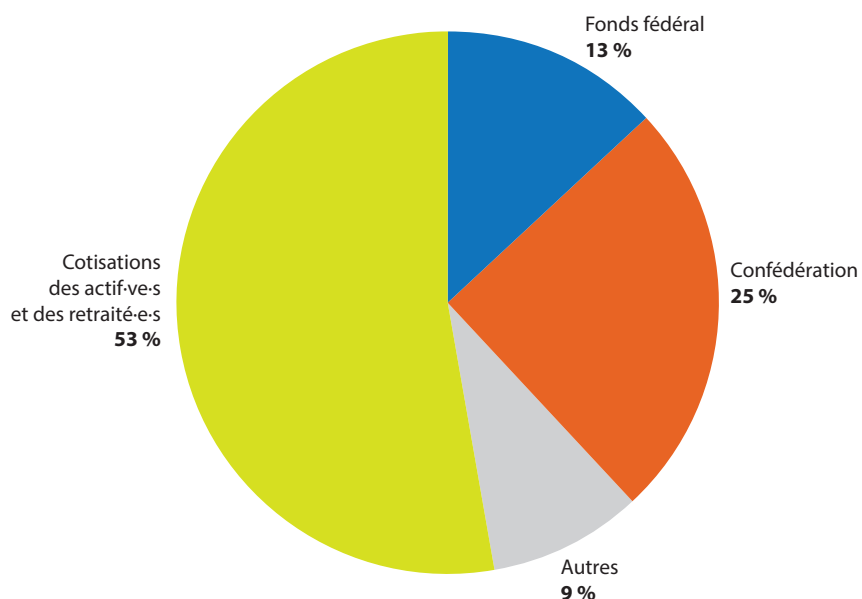
la soutenabilité à terme est posée : pour pouvoir financer ultérieurement d'autres déficits, il faudra à un moment être en mesure de reconstituer des réserves.

Les ressources fédérales

L'ensemble des ressources de la fédération a augmenté sur la période, mais de façon modérée (+ 6,9 %, soit moins que l'inflation, + 12,1 % sur la même période).

Certaines ressources ont augmenté plus rapidement que d'autres : c'est le cas des cotisations, actif·ve·s et retraité·e·s (+ 8,6 %, + 70 k€ par rapport à 2020), à l'inverse de l'évolution des fonds en provenance de la confédération (- 4,7 %).

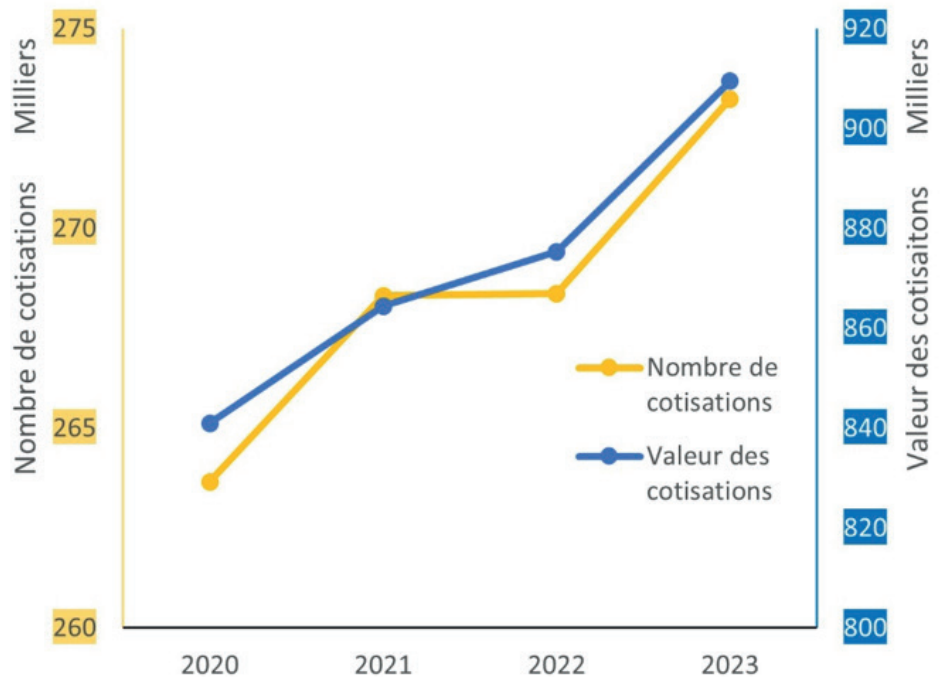
Le graphique suivant montre que les ressources propres du Sgen-CFDT assurent la majeure partie de ses dépenses, puisque ce qui provient des cotisations, soit directement via le SCPVC* , soit via le fonds fédéral, représente 66 % des ressources.



LES COTISATIONS

Les cotisations ont donc globalement augmenté sur la période, à l'exception de l'année 2022, qui a correspondu à une stagnation.

La valeur totale de la part des cotisations perçues, elle, est en constante augmentation, avec une année 2023 particulièrement bonne (+ 3,9 %).



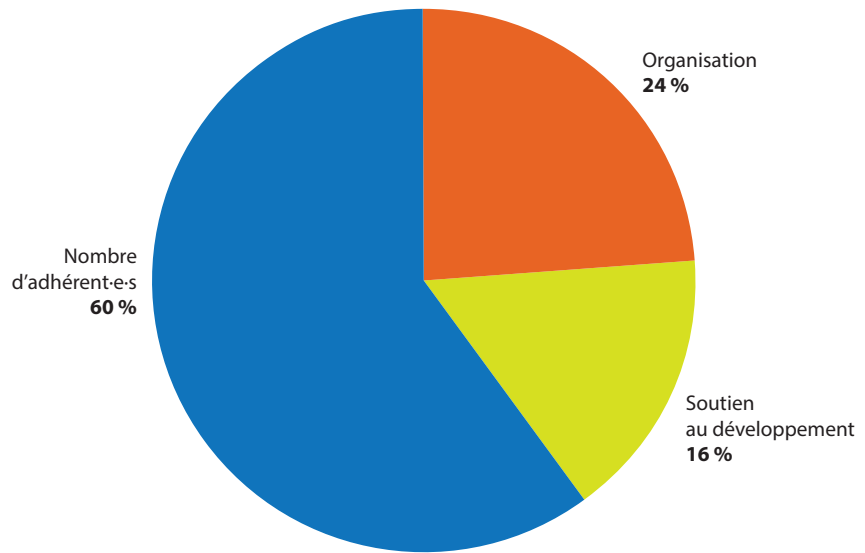
LE FONDS FÉDÉRAL

L'organisation actuelle du fonds fédéral a été votée lors du congrès de Dijon de 2021 et a été mise en place pour l'exercice budgétaire 2022. Ce fonds est actuellement constitué de trois grandes parties :

- L'objectif du premier bloc, c'est de fournir les moyens nécessaires pour mettre en place une information nationale, catégorielle et territoriale régulière aux adhérent·e·s. Les financements correspondants dépendent du nombre d'adhérent·e·s, et le forfait par adhérent·e est passé de 5,8 € en 2022 à 6,2 € en 2023. Cette évolution a permis une évolution du fonds d'un peu moins de 10 k€.
- Le deuxième bloc correspond au financement des actions de soutien au développement. Il est basé sur une contribution des syndicats à la prise en charge par la fédération de certaines catégories de personnel. Ce fonds dépend donc des parts de ces catégories dans le total des adhérent·e·s, et s'appuie également sur le revenu des syndicats.
- Enfin, le troisième bloc correspond à un financement de l'organisation via une contribution basée sur les revenus des syndicats, avec un taux variable par tranche.

La valeur actuelle du fonds fédéral est de 245 k€. Elle a augmenté de 14 % depuis 2020, portée d'une part par la dynamique des cotisations, tant en nombre qu'en valeur, et d'autre part par l'augmentation du forfait évoquée supra.

Composition
du fonds fédéral



LES FINANCEMENTS DE LA CONFÉDÉRATION

Les financements provenant de la confédération correspondent à trois grands types :

- Les fonds issus du paritarisme : les fonds qui nous sont versés à ce titre correspondent essentiellement à des subventions de nos formations. Ils ont été jusqu'ici globalement stables dans le temps, aux environs de 150 k€, avec une très légère tendance à la hausse en 2022 (les fonds correspondant à 2023 ne seront connus que courant 2024).
- La convention de partenariat : cette convention a été signée avec la confédération pour la première fois en 2015. Elle correspond à la valorisation de ce que notre fédération porte dans le champ interprofessionnel (délégation Cneser* et délégation CSE*, en particulier). Et c'est la diminution régulière de ce financement qui explique la diminution des fonds confédéraux (-75 k€ depuis le 2020). Le financement devrait même disparaître complètement en 2025, ce qui provoquerait une chute de 200 k€ de nos recettes.
- Les financements DOF (développement, organisation, formation) : il s'agit d'actions qui sont impulsées par la confédération, et qui peuvent par conséquent bénéficier de co-financements. Les sommes dont bénéficie le Sgen-CFDT sont donc aussi liées aux types de projets présentés, chacun n'englobant pas de la même façon tous les champs professionnels. Si les montants ne sont pas négligeables (jusqu'à 40 k€), ils ne sont pas équivalents aux deux financements précédents, et sont beaucoup plus variables.

LES AUTRES RESSOURCES

Elles sont d'origine et de montants divers :

- les ressources provenant des *Profession Éducation* pour les retraités (un peu plus de 25 k€),
- le financement en provenance de l'Uffa* (60 k€),
- les subventions du ministère de l'Agriculture et du Cnous* (25 k€),
- les ventes de goodies aux syndicats (15 k€)
- les produits financiers : normalement d'un montant très faible tant que les taux d'intérêt ont été extrêmement bas, les placements sur livret ont rapporté des intérêts beaucoup plus élevés en 2023 grâce à la hausse des taux (de + 2 k€ à 19 k€),
- les recettes publicitaires : elles ont eu tendance à baisser sur la longue période, puisqu'elles sont passées de 15 k€ à la fin des années 2010 à seulement un peu plus de 5 k€ en 2023.

Les dépenses

Il est difficile ici de représenter globalement les dépenses sur un modèle identique aux ressources, dans la mesure où en fonction des années, certains postes de dépenses vont fortement évoluer. En 2022, par exemple, deux faits majeurs ont contribué à un niveau de dépenses élevé : les élections (175 k€) et l'assemblée générale (60 k€).

Le graphique de la page suivante permet néanmoins de suivre les grandes évolutions :

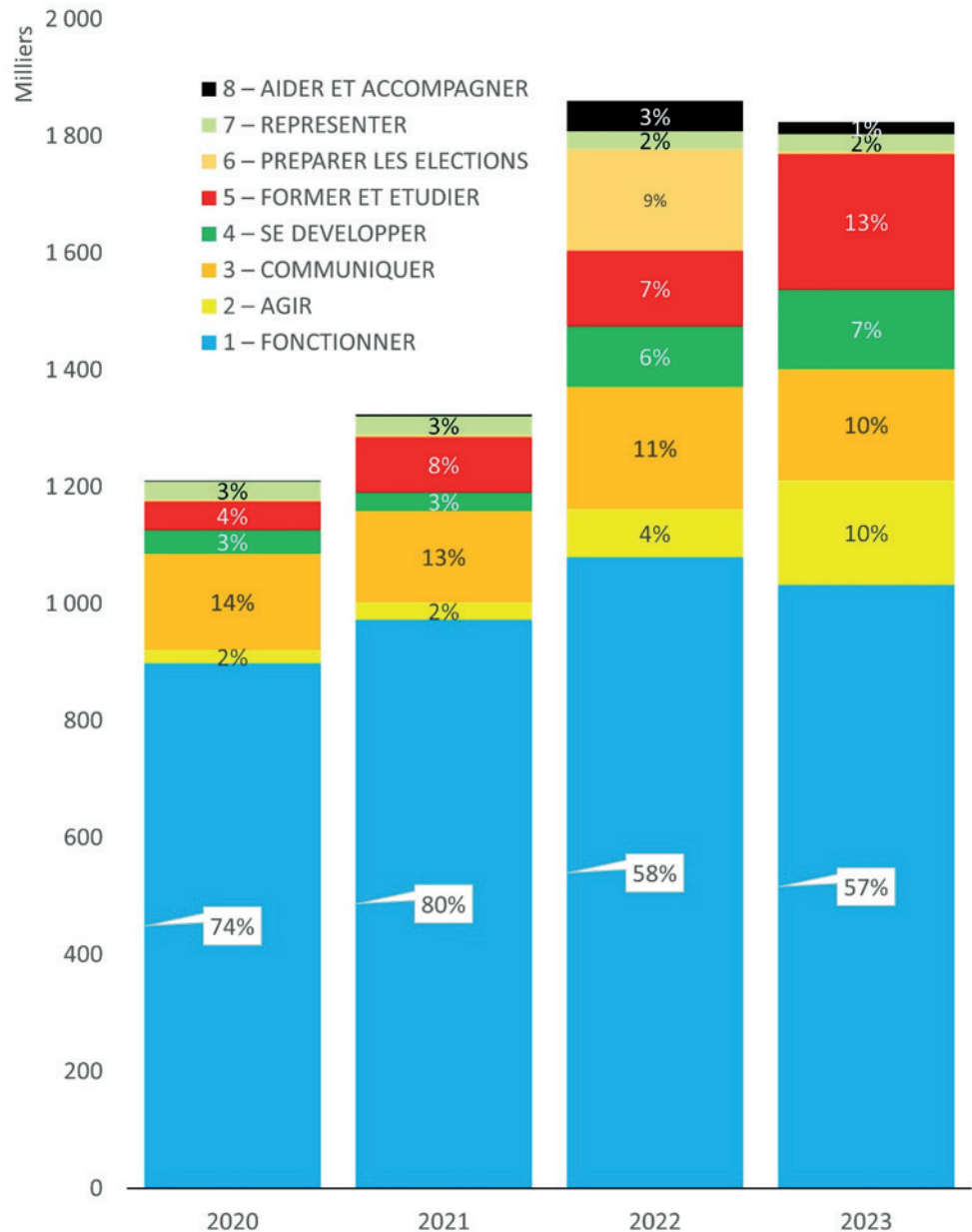
- La crise Covid a eu un fort impact sur le niveau des dépenses en 2020 et 2021 (d'où la constitution de réserves importantes).
- Cette chute s'est accompagnée d'une modification de la structure des dépenses. Ainsi, le poste Fonctionner est-il passé de 66 % des dépenses en 2019 à 70-80 % des dépenses en 2020/2021. Hormis les militant·e·s qui arrivaient à venir à la fédération entre deux confinements, les autres postes impliquant des déplacements (réunions et formations) ont chuté.

La reprise en 2022 n'a pas été de pair avec un retour à l'identique pour ce poste Fonctionner : le développement du télétravail, des visio, ont changé en partie les habitudes. Les militant·e·s ont tendance à concentrer leurs jours de présence sur le milieu de la semaine, et lors des réunions à Paris, l'organisation systématique de visio permet une présence virtuelle, pour celles·ceux qui rencontreraient des difficultés pour se déplacer. Et à l'inverse, elle peut favoriser l'arbitrage en faveur du distanciel, puisque l'absence de déplacement peut être compensée.

La part des dépenses liées au fonctionnement augmente en valeur absolue, en particulier à cause de la hausse des prix : cout des transports et des hébergements, mais aussi couts de la restauration avec l'augmentation des prix de l'alimentation. Toutefois, en termes de part, ce poste a diminué de près de 10 %, la hausse des prix n'ayant pas suffi à compenser la modification des habitudes.

- La part du poste Agir est en augmentation très forte sur 2023. Si on peut considérer que le passage de 2 à 4 % entre 2021 et 2022 est une conséquence d'un retour à la normale (avec toutefois un début de premier semestre en demi-teinte), la forte augmentation de ce poste entre 2022 et 2023 résulte d'un choix politique : la fédération a cherché à développer le dialogue pour, d'une part, croiser les regards afin d'analyser les situations, en réunissant le plus largement possible les militant·e·s mandaté·e·s par les syndicats et pour, d'autre part, construire le revendicatif. Les réunions de réseaux, comités, groupes de travail ont ainsi augmenté de façon très nette, et de même, les militant·e·s (secrétaires nationaux·ales ou fédéraux·ales) se sont

beaucoup plus déplacé-e-s dans les syndicats (sous-poste Accompagner les syndicats du poste Agir) La hausse des prix – tant au niveau des transports et des hébergements – ne suffit donc pas à expliquer l’augmentation des frais regroupés dans ce grand poste, et c’est bien la volonté politique de multiplier les instances, pour mettre le collectif au cœur du processus de décision, qui a impliqué ce niveau de dépenses. Enfin, ce poste englobe également le cout des manifestations, cout qui a été particulièrement élevé, comme nous l’avons vu supra, dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites. C’est ainsi pratiquement 60 k€ qui ont été consacrés à ces actions, et la charge a été partagée en partie avec les syndicats franciliens.



■ Le poste Communiquer regroupe la communication papier et la communication numérique. Sur l’ensemble de la période, le poste est globalement constant, mais la composition des dépenses a évolué : le pourcentage correspondant au sous-poste Papier a augmenté, à cause des frais postaux qui sont de plus en plus lourds. Ces frais ont entraîné

une hausse de 51 à 66 % de la part de ce sous-poste. À l'inverse, la part du numérique a diminué : une partie de nos outils numériques sont désormais totalement opérationnels, et ne nécessitent donc plus le même niveau de dépenses. À l'inverse, le cout des serveurs augmente, et de plus, nous avons adopté une application de gestion des frais, ce qui, bien sûr, a eu un cout (cout de mise en place pour l'adaptation à notre comptabilité analytique et cout de formation constituent des « one shot », et cout d'utilisation à la fiche qui là constitue une dépense récurrente). Cette application a permis de dégager du temps militant, ce qui constitue un enjeu important en termes d'utilisation optimale de nos décharges syndicales : les collègues militant-e-s qui suivent les aspects techniques de la fédération n'ont pas envie de se limiter à ces seuls aspects et répartir leur temps entre du technique et du militantisme est plus satisfaisant, et pour elles-eux, et pour la fédération.

- Quant au poste Se développer, son analyse est un peu plus complexe, compte tenu des règles correspondant aux investissements, car OSCAR constitue ce qu'on qualifie d'investissement immatériel. En effet, cet outil numérique, destiné à suivre à la fois nos contacts et nos adhérent-e-s, correspond à une dépense importante de développement logiciel, et est destiné à être utilisé sur plusieurs années. Les dépenses correspondant à ce développement vont donc être répertoriées en investissement et seront amorties sur trois ans, ce qui revient à lisser la dépense sur ces trois années. En pratique, le montant des dépenses annuelles d'investissement est décrit dans le tableau suivant.

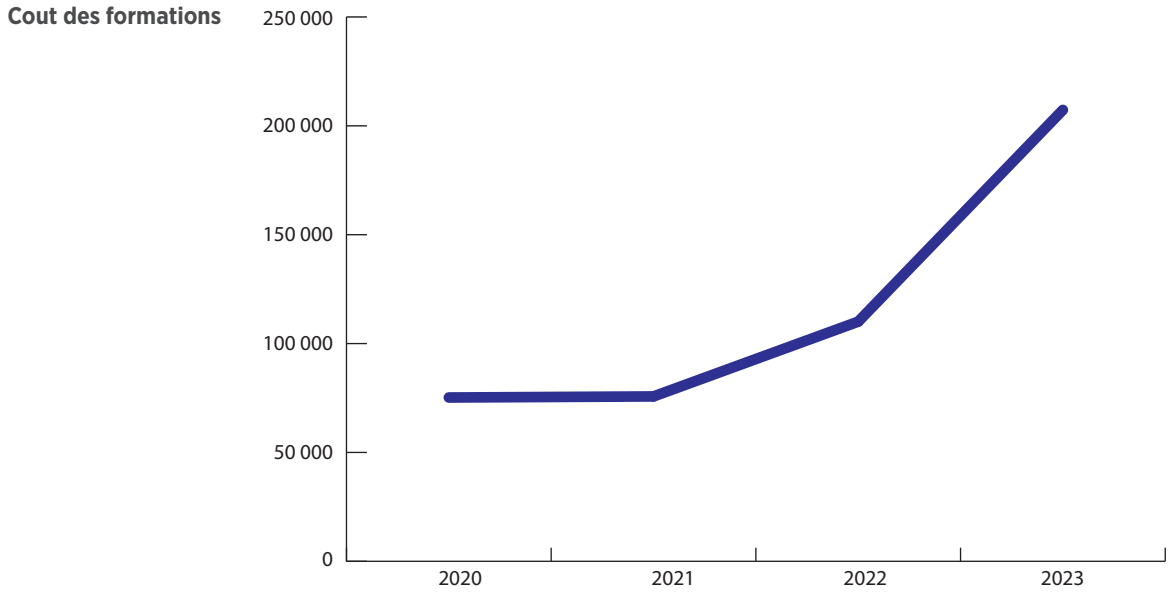
Année	Investissement réalisé
2021	147 865
2022	90 990
2023	24 660

Mais ce ne sont pas ces dépenses que l'on retrouve dans les données annuelles, compte tenu de l'étalement évoqué plus haut.

D'un point de vue technique, les investissements de 2023 sont donc bien plus faibles que ceux qui ont été réalisés en 2021 et en 2022. Il est nécessaire à cet égard de rappeler l'enjeu pour nous que constituait la mise au point de cet outil AVANT les élections professionnelles. Par définition donc, il fallait que l'opérationnalisation soit réalisée mi-2022, pour permettre, entre autres, les campagnes d'appels téléphoniques. 2024 et sans doute 2025 devraient donner lieu à une autre tranche d'investissement, pour rendre compatible l'OSCAR Sgen-CFDT avec celui de la confédération.

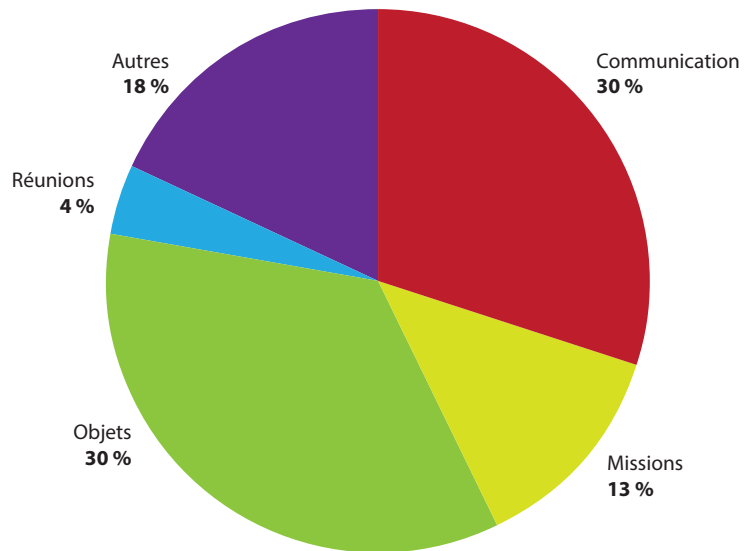
L'autre élément constitutif de ce poste Développer, ce sont les goodies. La fédération dans ce cas joue le rôle d'une « centrale d'achat », ce qui permet des réductions de prix sur les quantités achetées. Ensuite, la fédération peut les revendre à prix coutant, ou à un prix inférieur. C'est ce qui a été décidé en 2022, dans le cadre des

élections professionnelles. Par exemple, la fédération a revendu les goodies à 10 % de leur prix d'achat, pour soutenir les opérations de communication. Mais les dépenses en goodies de cette année-là ont été intégrées au poste Élections.



- La part du poste Former a bien sûr été très faible pendant les années Covid, en 2020 en particulier. En 2022, la dernière partie de l'année a été « réservée » à un investissement militant sur les élections professionnelles, et donc pour éviter de disperser les forces,

Élections



presque aucune formation n'a eu lieu, la grande majorité d'entre elles a donc été concentrée au premier semestre. À l'inverse, en 2023, la priorité, c'était la formation des élu·e·s, ce qui apparaît très nettement ici, avec une forte augmentation de la part du poste dans le total des dépenses. Et en valeur absolue, le phénomène est encore plus marquant, comme le montre le graphique ci-dessous.

Les élu·e·s ont représenté pratiquement 60 % des militant·e·s formé·e·s, ce qui pour nous était un enjeu politique majeur, comme nous l'avons rappelé en introduction de ce rapport.

- Le poste Élections n'est par définition utilisé qu'une fois tous les quatre ans. En 2022, 175 k€ environ ont été consacrés aux actions correspondantes. Cette somme s'est répartie de la façon suivante entre les différents postes.

Pour soutenir l'action des syndicats et faciliter les déplacements pour aller à la rencontre des personnels, la fédération a versé à chaque syndicat 1 € par adhérent·e, et c'est cet élément que l'on retrouve dans la catégorie Autres.

Pour les trois autres années, les montants regroupés dans cette catégorie sont très faibles : par exemple, les élections CNU* de ce début d'année 2023 se sont élevées à un peu moins de 5 k€.

- Le poste Représenter correspond aux différentes cotisations que nous versons à des organismes/associations, et les déplacements liés à ces relations : l'Internationale de l'éducation, le collectif Éthique sur l'étiquette, la Maison des journalistes, Solidarité laïque... Le montant est donc stable tout au long de la période.
- Enfin, le dernier poste Aider et accompagner enregistre les subventions votées par le conseil fédéral. C'est ici que l'on retrouve les sommes versées pour soutenir l'Afghanistan et l'Ukraine en 2022 (50 k€) évoquées supra, et l'aide votée pour les Crap* en 2023 (20 k€).

Conclusion

Si la présentation des données comptables peut sembler aride, les enjeux du suivi de la politique menée sont essentiels pour ne pas se retrouver confronté à des choix difficiles, faute de marge de manœuvre.

Si la fédération n'est absolument pas dans une situation complexe du point de vue financier, elle doit poursuivre le pilotage de ses dépenses, et c'est à cette condition qu'elle pourra continuer à pouvoir faire des choix. Cela peut impliquer de reporter certains projets. Ou cela peut impliquer de trouver des ressources supplémentaires. Ces choix relèvent du débat démocratique, avec en ligne de mire l'objectif de faire progresser notre syndicalisme.

Annexe

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES DÉPENSES DE 2018 À 2023

1 - RESSOURCES	2023	2022	2021	2020	2019	2018
1 - RESSOURCES FÉDÉRALES	1 171 425,95	1 125 517,86	1 096 255,80	1 069 573,39	1 060 529,38	1 008 462,86
2 - RESSOURCES CFDT PÉRENNES	557 855,64	567 492,24	560 815,12	607 291,10	604 768,59	573 125,80
3 - AUTRES RESSOURCES CFDT	60 354,52	27 193,52	35 852,48	15 411,51	51 466,43	74 451,47
4 - RESSOURCES HORS CFDT	26 924,18	34 867,74	85 278,04	7 782,45	23 655,00	24 569,58
TOTAL RESSOURCES	1 816 560,29	1 755 071,36	1 778 201,44	1 700 058,45	1 740 419,40	1 680 609,71

2 - DÉPENSES	2023	2022	2021	2020	2019	2018
1 - FONCTIONNER	1 032 621,90	1 079 753,59	973 247,36	897 958,87	1 094 978,80	1 100 805,52
2 - AGIR	178 287,14	81 741,69	28 303,10	22 786,31	86 086,97	100 529,85
3 - COMMUNIQUER	191 238,53	209 739,07	157 799,65	165 162,84	222 870,98	251 512,35
4 - SE DÉVELOPPER	135 145,67	103 837,97	31 219,88	40 289,37	41 948,88	11 025,54
5 - FORMER ET ÉTUDIER	232 371,10	128 872,44	94 782,51	49 098,89	149 103,22	69 254,62
6 - PRÉPARER LES ÉLECTIONS	4 355,02	173 854,90	4 050,96	2 779,59	9 096,97	204 052,34
7 - REPRÉSENTER	29 338,90	29 994,77	31 458,84	31 340,84	45 610,06	39 720,47
8 - AIDER ET ACCOMPAGNER	21 180,00	52 210,99	3 066,80	963,4	2 779,54	3 392,19
TOTAL DÉPENSES	1 824 538,26	1 860 005,42	1 323 929,10	1 210 380,11	1 652 475,42	1 780 292,88

Résultat Exercice (1 - 2)	- 7 977,97	- 104 934,06	454 272,34	489 678,34	87 943,98	- 99 683,17
----------------------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	------------------	--------------------

Glossaire

Cneser	Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNU	Conseil national des universités
COF	Commission organisation finance
Crap- Cahiers pédagogiques	Cercle de recherche et d'action pédagogiques
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
Oscar	Outil de suivi des contacts et adhérent·e·s en réseau
SCPVC	Service central de perception et de ventilation des cotisations
Uffa-CFDT	Union des fédérations CFDT des fonctions publiques et assimilés